



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
Luxembourg, le 26 février 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé, à Monsieur le Ministre des Sports et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance au sujet du sport dans les établissements scolaires.

Dans son document intitulé «Concept intégré pour le sport au Luxembourg», publié en juillet 2014, le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois fait référence à l'Eurobaromètre de 2009, selon lequel 51% de la population pratique régulièrement du sport. Or seulement 12% arrivent à suivre la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de pratiquer une activité physique pendant au moins 60 minutes par jour. Au Luxembourg 20 % des enfants sont obèses, chez les adultes ce chiffre s'élève même à 50%. Le surpoids et l'obésité entraînent de graves conséquences pour la santé comme le diabète, des maladies cardiovasculaires ou des troubles dits musculo-squelettiques. Une situation qui engendre un surcoût pour les services de santé.

Du fait de leur contexte social, les écoles sont des lieux importants pour promouvoir une activité physique favorable à la santé auprès des enfants et des jeunes. Selon le programme gouvernemental, *« une activité physique et sportive adaptée, dès le plus jeune âge, depuis les services d'éducation et d'accueil, à travers l'école fondamentale puis l'enseignement secondaire, reste la base vitale et nécessaire pour promouvoir et garantir à tout adolescent une éducation motrice et sportive indispensable pour la vie »*.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé, à Monsieur le Ministre des Sports et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance

- Comment le gouvernement entend-il promouvoir un changement de mentalité vis-à-vis du sport, notamment chez les enfants et adolescents ?
- Comment le gouvernement entend-t-il accroître la place du sport à l'école ?
- Le gouvernement envisage-t-il d'élargir l'offre d'activités physiques dans les programmes scolaires pour répondre aux recommandations de l'OMS ?

- Ne faudrait-il pas optimiser la formation initiale et continue du personnel enseignant en charge de l'éducation sportive?
- L'Allemagne et la Suisse ont adopté des lois sur la prévention et la promotion de la santé ayant pour objectif de réduire les maladies physiques et psychiques grâce à des programmes qui mettent en avant la santé et la prévention sur le lieu de travail.  
Le gouvernement a-t-il analysé les lois en questions ?
- Dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions tirées ?
- Le gouvernement envisage-t-il de suivre l'exemple allemand et suisse ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Nancy Arendt



Martine Hansen

Députées



**Réponse commune de la Ministre de la Santé, du Ministre des Sports  
et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
à la question parlementaire no 1851 du 26 février 2016  
de Mesdames les députées Nancy ARENDT et Martine HANSEN.**

Depuis le lancement en 2006 de la stratégie nationale « Gesond iessen, méi bewegen » (GIMB), les Ministères de la Santé, des Sports, de l'Éducation nationale et de la Famille se sont engagés en faveur d'une politique commune interministérielle et interdisciplinaire autour de trois axes, à savoir la sensibilisation et l'information, l'alimentation saine et équilibrée ainsi que l'augmentation de l'activité physique de la population, notamment des enfants et des jeunes. Le plan d'action GIMB poursuit le développement d'initiatives aux effets durables, œuvrant d'une manière interministérielle soutenue à l'adoption d'habitudes saines par une politique de sensibilisation et d'information cohérente, le renforcement de collaborations existantes, la création de synergies nouvelles, ainsi que la mise en place d'environnements et de circonstances favorables à une alimentation plus équilibrée et l'activité physique régulière.

Sous la coordination du ministère des sports, une extension du plan d'action couvrant le volet de l'activité physique a été développée avec de nouveaux partenaires politiques et non gouvernementaux et adoptée par le Gouvernement en Conseil en juin 2011. Parmi les nouvelles initiatives figurent notamment la stimulation et l'éducation motrice des enfants, une amélioration de l'offre sportive locale et nationale ainsi qu'un renforcement de la place du sport à l'école. A l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du GIMB, le Gouvernement s'engagera en faveur de la continuation de cette approche interministérielle et interdisciplinaire dans une optique de long terme.

A côté du plan GIMB, d'autres actions, comme la Semaine européenne du sport, le brevet sportif, l'action « Wibbel an Dribbel », se distinguent toutes par la finalité de promouvoir le sport et de parvenir à un changement de mentalité des citoyens et plus particulièrement des jeunes vis-à-vis du sport. Le projet « École en mouvement » (« Bewegte Schule ») de l'enseignement fondamental offre aux élèves des cycles 1 à 4 une activité motrice supplémentaire de 15 à 20 minutes par jour dans les écoles et dans les structures d'accueil. A la rentrée 2016/2017, quelque 2500 élèves profiteront quotidiennement d'une activité motrice supplémentaire dans les écoles et dans les structures d'accueil. Le projet « Motorische Basisqualifikationen MOBAQ-LUX3 » (cycle 3.1) souligne l'importance d'une activité physique régulière et du développement des compétences motrices permettant aux enfants et adolescents l'accès à la culture du mouvement. L'Université du Luxembourg, en collaboration avec des enseignants de l'enseignement fondamental, est en train d'élaborer un concept de développement pour les élèves présentant des déficiences motrices. Il est en outre envisagé de connecter le Schoulsportdag au European School Sport Day afin de souligner davantage son importance et d'en accroître la visibilité.

Le cadre de référence national pour toutes les structures du domaine de l'éducation non-formelle vient d'obtenir une base légale avec le vote de la loi sur l'enfance et la jeunesse. Le cadre de référence se décline en 7 champs d'action et décrit les objectifs généraux et les principes pédagogiques fondamentaux que les services d'éducation non-formelle doivent mettre en œuvre, notamment le domaine du mouvement, de la conscience corporelle et de la santé.

Lors de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au cours du deuxième semestre 2015, une des priorités dans le domaine du sport était la motricité des jeunes enfants dès le plus jeune âge.





Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est en train de revoir et d'adapter le plan d'études de l'enseignement fondamental et secondaire en ce qui concerne le cours d'éducation physique et sportive. Après une analyse des programmes au niveau des lycées, la *Deutsche Sporthochschule Köln* fut chargée de réaliser une enquête auprès des professeurs d'éducation physique et sportive des lycées luxembourgeois au sujet de l'acceptation et de la mise en œuvre des programmes introduits en 2009. Le rapport final est attendu pour avril 2017.

La formation initiale en éducation physique au BScE a été élargie significativement depuis la réforme du BScE en 2010, avec en totalité 14 ECTS, soit un total de 364 heures, ce qui correspond à un des niveaux les plus élevés en comparaison avec d'autres formations comparables en Europe. La restructuration du BScE actuellement en cours prévoit une révision des objectifs et du contenu des programmes, afin de réagir d'une façon ciblée aux besoins des futurs enseignants. Le contact intense avec le terrain, donc avec les enseignants en charge des cours d'éducation physique, par le biais de formations continues et de projets en relation avec la promotion de l'activité physique en place (en étroite coopération avec le MENJE), permet aux responsables de l'Université d'identifier les besoins. L'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) propose des formations continues (environ 60 formations par année en 2015/16) dans le domaine de l'éducation physique et de la promotion du mouvement. Récemment, une demande accrue de formations continues en relation avec les domaines de la psychomotricité et des écoles en mouvement a pu être notée.

Les initiatives législatives suisse et allemande ont attiré l'attention du gouvernement luxembourgeois. Si le projet de loi suisse sur la prévention et la promotion a finalement été rejeté en 2013, la Stratégie Santé 2020, adoptée la même année et basée sur divers plans sectoriels et une approche de partenariat, présente des idées intéressantes qui ont depuis nourri les discussions entre les ministres germanophones de la santé au sein du « Gesundheitsquintett » dont le Luxembourg fait partie. La stratégie préventive nationale introduite par la loi allemande (Gesetz zur Stärkung der Gesundheitsförderung und der Prävention) en juin 2015 présente des idées intéressantes auxquelles il est envisageable de revenir dès que cette loi aura fait ses preuves. Au Luxembourg, la promotion de la santé au travail reste à l'heure actuelle limitée à des initiatives privées des entreprises. La mise en place d'un plan national santé et sécurité au travail, tel que prévu par le programme gouvernemental, aidera à mettre en place des mesures de promotion de la santé en rapport avec le lieu du travail. D'une manière générale, des dispositions législatives à elles seules ne sont susceptibles d'apporter des améliorations significatives qu'à condition d'être accompagnées d'un engagement politique commun, ainsi que d'une bonne collaboration avec les acteurs du terrain.